

la plus part stérile, plein de montaignes et de rochers, estoit aussi (ce qu'elle est encore pour ce jourd'huy) la retraicte des pauvres et surtout des invalides mendiants de ces païs la, induict à ce par la Reyne Uultogrete, sa femme, pour faire ensorte que ces pauvres languissants ne mourussent par les rues, ou sur les fumiers, par faucte de retraicte, il fit construire et bastir à Lyon un hospital, auquel il assigna rentes pour la nourriture des pauvres et le doua de plusieurs beaux et grands privilèges, qui furent puis confirmés au 5^e Concile tenu à Orléans, l'an 24 de son règne. » — Dans ce passage, de Rubys ne se prononce pas sur l'emplacement de cet hôpital, mais il est permis de supposer qu'il pensait que c'était l'Hôtel-Dieu de son temps, à cause de ce titre qu'il donne au chapitre : *Des Roys Childebert et Clotaire, premiers Francs gauloys Roys de Bourgoigne. Fondation première de l'Hôtel-Dieu de Lyon.* »

Jacques Severt, qui publia en 1607 une *Chronologie historique des archevêques de Lyon* (1) dont il donna une deuxième édition, en 1628 (2), n'hésite pas à attribuer à Childebert et à Ultrogothe la fondation du Grand-Hôtel-Dieu (3).

Dans le règlement de l'Hôtel-Dieu de 1636 (4), Gaspard

(1) *Chronologia historica successionis hierarchicæ antistitum Lugdunensis archiepiscopatus Galliarum primatus et suffraganeorum diœcesum, etc. Lugduni, apud Claudium Armand, MDCVII. in-4°.*

(2) Lugduni, ex typographia Simonis Rigaud, etc., MDCXXVIII, in-folio.

(3) « Amplissimum Lugdunense Xenodochium, opus vere regium et hodie florens. » (p. 510 de l'édition de 1607.) — « Nunc vulgo l'Hospital de Notre-Dame (p. 100 et 102 de l'édition de 1628, en marge.)

(4) *Forme du gouvernement œconomique du grand Hostel Dieu de*